



16

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 20 – Angola
Intervention de la Belgique
Date: 30 octobre 2014

Monsieur le Président,

La Belgique salue les efforts déployés par le Gouvernement d'Angola pour donner suite aux résultats du premier examen, notamment la ratification d'un nombre de traités internationaux et leurs protocoles ainsi que l'amélioration du dialogue avec la société civile. Mon pays encourage la poursuite de telles mesures afin d'avancer vers une meilleure protection des droits humains.

Malgré ces développements positifs, plusieurs sujets de préoccupation subsistent pour mon pays, notamment en ce qui concerne les restrictions à la liberté d'expression, qui prennent occasionnellement la forme de répression de manifestations pacifiques remettant en cause certaines politiques du gouvernement. A ce titre, elle recommande aux autorités angolaises de:

R1 : respecter pleinement la liberté d'expression, d'opinion, d'association et de réunion pacifique en accord avec les obligations de l'Angola sous le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel il est partie.

Un deuxième sujet de préoccupation de mon pays concerne le droit à l'éducation. Même si des progrès ont été accomplis, la couverture universelle n'est pas encore assurée et mon pays recommande aux autorités angolaises de:

R2 : prendre les mesures supplémentaires afin de s'assurer que tous les enfants bénéficient d'un accès à l'éducation primaire et secondaire.

La Belgique voudrait formuler une dernière recommandation au sujet de l'accès à la santé, notamment de :

R3 : prendre les mesures nécessaires pour garantir l'accès à des soins de santé abordables et de qualité sur l'ensemble du territoire du pays.

Je vous remercie Monsieur le Président.